

N°2023-07-07

SÉANCE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 22
Date de convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BAUSSERON Alexandra, M. BETTON Richard, Mme BONHOMME Stéphanie, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier.

Absents représentés : M. DELHAUME Patrick, pouvoir donné à M. BETTON Richard
Mme DUCLAUD Nathalie, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
Mme FAURE Muriel, pouvoir donné à M. GIRANTHON Frédéric
Mme FAURE Valérie, pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. MARGIRIER David, pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
M. ZUCHELLO Serge, pouvoir donné à STRANGOLINO Patrick

Absent excusé : M. ROMEGOUX Christophe.

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Passation d'un avenant au marché actuel de restauration scolaire pour la période du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2023

Compte tenu de la déclaration sans suite de la consultation lancée en juin et des délais nécessaires à la conclusion d'un nouveau marché de restauration collective, il est proposé au Conseil Municipal (suite à l'avis favorable de la CAO) d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec le prestataire actuel afin de garantir la continuité du service de restauration scolaire pour cette fin d'année civile, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

Pour ces 4 mois, Elior propose les tarifs suivants : 3,25 € HT pour les maternelles et 3,31 € HT pour les primaires. Pour mémoire, ils étaient fixés dans le marché précédent respectivement à 2,71 € HT et 2,83 € HT et n'avaient pas été révisés depuis 2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec le prestataire actuel afin de garantir la continuité du service de restauration scolaire pour cette fin d'année civile, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, aux conditions rappelées ci-dessus.

Le Maire,
Michel GOUNON

